



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 décembre 2023

« Mission Libération » : labellisation des projets s’inscrivant dans le 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire

À l’occasion du cycle commémoratif qui se déroulera en 2024 et 2025, la « Mission Libération » prépare et coordonne les manifestations du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire.

De nombreux acteurs locaux en France développent des projets dans ce cadre. Afin d’encourager cette dynamique, la Mission invite les collectivités territoriales, les associations, les acteurs professionnels et les particuliers à présenter leur projet à la préfecture dont ils dépendent. Les projets seront évalués afin d’étudier la possibilité d’attribuer le label « Mission Libération » à ceux correspondant aux grands axes fixés par la mission nationale.

« Ce 80^e anniversaire est important pour tous les Français et doit permettre de rassembler toutes les initiatives, les souvenirs, les outils pédagogiques, les projets culturels et scientifiques, afin de constituer une bibliothèque mémorielle pour toute la nation et pour tous les publics » a témoigné l’ambassadeur Philippe Etienne, président de la Mission Libération.

Le projet doit s’inscrire dans un ou plusieurs des critères suivants (non cumulatifs) :

- Exactitude historique et inscription dans le cadre des actions de libération du territoire français depuis la Libération de la Corse en septembre 1943 jusqu’à 1945 ;
- Diffusion de la connaissance historique ;
- Hommage aux disparus, mise à l’honneur des survivants ;
- Mobilisation de la jeunesse et action de transmission de la mémoire de la Libération ;
- Célébration des valeurs de courage et d’engagement dans les actions liées à la Libération ;
- Valorisation et enseignement auprès des jeunes générations des valeurs démocratiques défendues par les acteurs de la Libération (engagement civique et promotion des idéaux de la République) ;
- Capacité à mobiliser un public nombreux et assurer une dimension populaire aux commémorations ou événements culturels et/ou scientifiques ;
- Valorisation du patrimoine local, impact local de l’événement ou de la manifestation ;
- Mise en lumière des noms et destins individuels des héros, pouvant aboutir à une l’inauguration de nouveaux noms de lieux publics ;
- Dimension internationale ou européenne souhaitée.

Les projets labellisés seront répertoriés et cartographiés sur le site de la « Mission Libération » et sur les sites des préfectures, afin d’avoir une vision d’ensemble des initiatives dans le pays.

Les porteurs de projets sont invités à soumettre leur candidature auprès du comité départemental de leur préfecture.

Pour rappel, le groupement d’intérêt public (GIP) « Mission Libération » est une structure interministérielle ; il a pour objet la préfiguration, l’organisation et la promotion du programme commémoratif du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire.

Pour plus d'informations sur la Mission Libération :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048055843>



Contact media :

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15